

[Text]

ing with today, I would think that most of the benefit would be to the other countries rather than to Canada. But I am sorry, I do not have figures.

Senator Bolduc: That applies to Canadian corporations who work in Mexico or Czechoslovakia. Is it mostly trade of products or specialized services, for example, engineering and things like that?

Ms. Sage: With respect to Finland, for example, it is mostly raw materials. With respect to Czechoslovakia—I am sorry, I do not have a description of the nature of the trade between Czechoslovakia and Canada. I can certainly obtain that information for you, but I do not know.

The Chairman: I understand that the anticipated treaty with Mexico is different from the others in terms of an exchange of information convention. Is this normal in these kinds of conventions? Is there any specific reason why an exchange of information convention is necessary with Mexico?

Ms. Sage: This is not a normal procedure. As I stated before, Mexico had not negotiated tax agreements with other countries for a number of years. They approached us in early 1989 to negotiate an exchange of information agreement, as they were doing with the United States at that time. However, it was understood that this would just be a forerunner to the negotiation of a full double taxation convention. Therefore, it is abnormal, but the exchange of information convention complements a provision in the double taxation agreement that allows for exchange of information. It is really just an amplification of the exchange of information provision that is in all of our double taxation agreements.

The Chairman: Do any senators have further questions? If not, then I wish to thank the two officials from the Department of Finance, Ms. Savage and Mr. MacIntosh, for appearing here this morning and answering senators' questions.

If there are no further questions, then we will proceed clause by clause through the bill.

Senator Atkins: Is there any point in doing that?

The Chairman: If senators do not regard it necessary to do it clause by clause, then that is fine. The Senate committee then should approve the bill. We will need a motion by an honourable senator that Bill S-2 be reported back to the Senate without amendment.

Senator Carney: I so move that motion.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We shall make that report today.

There being no further business, the meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[Traduction]

dont il est question aujourd'hui, ces derniers profiteront davantage de ces conventions que le Canada. Mais je regrette, je n'ai pas les chiffres sous la main.

Le sénateur Bolduc: Cette convention s'applique aux sociétés canadiennes qui travaillent au Mexique ou en Tchécoslovaquie. Se spécialisent-elles surtout dans le commerce des produits ou des services spécialisés, par exemple, dans l'ingénierie et ce genre de domaines?

M^{me} Savage: Pour ce qui est de la Finlande, par exemple, il s'agit surtout de matières premières. Dans le cas de la Tchécoslovaquie, je regrette, mais je ne sais pas quelle est la nature du commerce entre ce pays et le Canada. Je peux certainement me renseigner, si vous voulez le savoir, mais je ne peux pas vous répondre pour le moment.

Le président: Je crois que la convention avec le Mexique différerait des autres en ce qui concerne l'échange de renseignements. Est-ce une disposition courante dans ce genre de convention? Est-ce pour une raison particulière qu'on a jugé bon de conclure avec le Mexique une convention sur l'échange de renseignements?

M^{me} Savage: Ce n'est pas chose courante. Comme je l'ai déjà dit, le Mexique n'avait pas négocié d'entente fiscale avec d'autres pays pendant des années. Au début de 1989, il nous a demandé de négocier une entente sur l'échange de renseignements, et il en a fait autant avec les États-Unis. Mais il était entendu que ce n'était que le préalable à une convention sur la double imposition. Ce n'est donc pas courant, mais la convention sur l'échange de renseignements complète les dispositions de l'entente sur la double imposition qui permet l'échange de renseignements. En fait, cette convention élargit les dispositions concernant l'échange de renseignements qui figurent dans toutes les ententes sur la double imposition.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser? Dans la négative, je tiens à remercier les deux représentants du ministère des Finances, M^{me} Savage et M. MacIntosh, d'être venus ce matin et d'avoir répondu aux questions des sénateurs.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer à l'étude du projet de loi article par article.

Le sénateur Atkins: Est-ce vraiment nécessaire?

Le président: Les sénateurs ne jugent pas nécessaire d'étudier le projet de loi article par article. Très bien. Le Comité sénatorial devrait alors adopter le projet de loi. Il faut qu'un sénateur propose une motion pour que nous fassions rapport du projet de loi S-2 au Sénat sans proposition d'amendement.

Le sénateur Carney: Je propose la motion.

Le président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous allons déposer le rapport aujourd'hui.

Nos travaux étant terminés, la séance est levée.

La séance est levée.